

TERRES D'AGRI

Le journal gratuit de la Chambre d'agriculture

HAUTE-GARONNE

Avril 2024

#42

P. 4

Zoom du mois
Retour sur la
session du 7
mars

P. 5-6

Actualités/Brèves :
4ème édition du Farm dating
Deux rencontres sur le
photovoltaïque

P. 7-8

Infos techniques :
Deux webinaires pour découvrir
la charte agrivoltaïque
Accompagnement PAC

P. 9

Chronique juridique :
La cession du bail
rural

P. 10-11

Chronique CDA31/CD31 :
Interview croisé des
présidents

P.12 LE PORTRAIT DU MOIS
LES FRÈRES SARNIGUET

P.2-3

Montrer l'innovation
technique au champ



Édito

Depuis le lancement de la charte pour un agrivoltaïsme raisonné en Haute-Garonne, nous avons eu à cœur d'informer les agriculteurs et les énergéticiens pour expliquer notre démarche et inviter ceux qui souhaitent se lancer dans ces projets à respecter les critères de cette charte. Notre objectif principal est le partage de la valeur avec les agriculteurs, le monde agricole et les acteurs locaux pour que nos projets d'agrivoltaïsme s'inscrivent dans une démarche territoriale globale. Suite aux deux webinaires d'information que nous avons organisé de nombreuses questions ont émergé et nous y répondons au fil de l'eau, tout en nous rendant disponible pour rencontrer les futurs porteurs de projets et les énergéticiens intéressés par la démarche. Grâce à cette charte, nous pouvons donner un cadre à un agrivoltaïsme raisonné et nous donner la chance d'apporter de la valeur à nos exploitations.

Pendant le mois de mars et avril, l'équipe de la Chambre s'est mobilisée pour organiser plusieurs événements, un farm dating, deux rencontres sur le photovoltaïque, un forum installation JA et une journée Innov'Action sur les couverts végétaux. Vous êtes venus nombreux sur ces temps d'échanges et les retours ont été très positifs. Nos conseiller(ères) restent mobilisés pour vous accompagner sur les différents moments de la vie de l'entreprise et sur les aspects techniques, contactez-les !

Enfin, nous sommes en train de préparer notre présence au salon les Pyrénéennes qui se tiendra du 19 au 22 septembre à St Gaudens. Ce salon fait partie des plus gros événements dédiés à l'élevage en France. Nous vous invitons à y participer en devenant exposant et ainsi valoriser vos produits.

Sébastien Albouy, président de la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne

Une journée Innov'Action placée sous le signe des couverts végétaux

Plus de 120 personnes étaient réunies lors de la journée technique sur l'optimisation des couverts d'automne, leurs intérêts agronomiques et leur destruction, le vendredi 15 mars à Revel. Une journée qui s'inscrit dans le programme Innov'Action, un événement annuel organisé par les Chambres d'agriculture pour découvrir les innovations des agriculteurs engagés dans la triple performance, économique, agronomique et environnementale.



Brice Rouquet, agriculteur à Revel, a ouvert les portes de sa ferme autour de la plateforme de couverts d'automne du groupe 30000 du Lauragais.

Montrer des solutions concrètes au champ

Cette journée est partie de l'idée de créer des échanges autour des couverts végétaux et du sol entre les agriculteurs. Que l'on soit aguerris ou novice tout le monde a sa pierre à amener à l'édifice ! Les agriculteurs du groupe 30 000 du Lauragais ont mis en place cette **plateforme d'essai** pour travailler sur divers mélanges variétaux et mettre en évidence des espèces intéressantes à planter avec un coût modéré pour les exploitations. Avec les obligations réglementaires de plus en plus présentes concernant la couverture du sol, les agriculteurs du groupe ont souhaité en tirer des avantages pour leurs systèmes en améliorant la vie de leurs sols et en augmentant leurs taux de matière organique. **Mettre en place des couverts** et en observer les bénéfices est un travail qui s'inscrit dans la durée, avec des inconvénients et des risques, dont on observe les bénéfices au bout de plusieurs années. L'importance pour le groupe est

aussi de se faire entendre par les institutions pour amener un soutien économique pour appuyer l'innovation technique au champ.

Ce travail mis en place autour de la plateforme perdure dans la durée, en effet il a commencé bien en amont de cette journée avec le choix des mélanges variétaux et l'implantation de la plateforme. La plateforme a été suivie régulièrement par les agriculteurs et la Chambre d'agriculture jusqu'au prélèvement des échantillons pour effectuer la méthode MERCI sur biomasse fraîche et sèche avec les élèves du lycée Auzeville du BTS ACD (agronomie et cultures durable) et du GIP (plateforme agroécologique d'Auzeville). Le but de la **méthode MERCI** sur biomasse fraîche et sèche, est de discuter autour des résultats qui semblent parfois très élevés quand on fait cette méthode seul aux champs.

Un travail avec un droniste est en construction pour assurer le suivi de la plateforme avec comme idée de faire des cartes de biomasse précises et d'effectuer le même travail dans le

suivi de la culture suivante pour voir si les différentes modalités de couverts mises en place ont un impact sur la culture !

Cette journée a permis d'inviter les différents intervenants et semenciers qui ont participé à l'élaboration de la plateforme des couverts végétaux, ainsi que les partenaires et financeurs de l'évènement.

Des ateliers et des démonstrations de matériel

La journée était organisée autour d'une matinée technique sous forme d'ateliers et d'une après-midi de démonstration de matériels organisée par la Fédération des Cuma avec la présence de nombreux concessionnaires locaux.

Plusieurs intervenants ont animé des ateliers :

Jean-Pierre Sarthou (ENSAT) a amené son expertise sur des thèmes tels que le potentiel rédox, la matière organique et a donné différentes astuces aux agriculteurs pour reconnaître une bonne structure de



Jean-Pierre Sarthou, (INP ENSAT) a animé un atelier sur le test VESS (Evaluation Visuelle de la qualité de la Structure du Sol), une méthode de test bêche servant à déterminer la qualité des sols.



Démonstration de matériel animée par le FDCUMA.



sol sur la base de notations.

Carole Mérienne (Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne) a mis en évidence le travail du couvert sur la structure du sol et a présenté un outil d'aide à la décision autour des couverts végétaux, pour aider les agriculteurs à choisir un couvert équilibré et correctement adapté à leurs sols.



Carole Mérienne conseillère agroécologie à la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne est intervenue pour montrer l'impact des couverts sur la structure du sol.

Mathieu Abella (Terres Inovia) a animé un atelier **sur les bénéfices du couvert contre l'érosion du sol**, il a évoqué l'apport de fertilisation azotée des couverts sur la culture suivante et l'impact sur la réserve utile.

Guillaume Laplace (Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne) a présenté un atelier autour de l'outil d'aide à la décision MesSatimages qui a pour but d'**optimiser l'apport de fertilisation azoté au champ**. La cartographie permet de situer les endroits qui ont besoin de plus ou moins de fertilisation et ainsi d'être au plus proche des besoins de la culture.

Les semenciers (Barenbrug, Cérience, RAGT, Eliard, Lidea et Semental) qui ont

aidé à mettre en place la plateforme étaient tous présents pour présenter leurs modalités de couverts.

Un repas convivial a permis à tous d'échanger sur les thématiques de la journée.

L'après-midi a été rythmée par des démonstrations de matériels pour la destruction des couverts animé par Julien Martin de la Fédération des Cuma avec de nombreux concessionnaires locaux.



Guillaume Laplace, responsable agriculture de précision à la Chambre d'agriculture, a présenté l'outil MesSatimages, pour piloter sa fertilisation.



Mathieu Abella de l'Institut Terres Inovia a animé un atelier sur les bénéfices des couverts face à l'érosion des sols, la fertilisation des couverts et l'impact de ces derniers sur la réserve utile.

LE GROUPE 30 000 DU LAURAGAIS

Le groupe 30 000 du Lauragais est composé de 13 exploitations, en conventionnel ou en agriculture biologique, en céréales ou polyculture élevage. Ils travaillent ensemble depuis 2018 sur la thématique de la réduction des produits phytosanitaires tout en étant tourné vers les couverts végétaux et la vie du sol. Axé sur l'agronomie, le groupe travaille sur le changement des pratiques pour trouver des solutions concrètes au champ afin d'améliorer le capital sol et les usages de l'eau.

La plateforme de couverts d'automne du groupe 30000 a été installée chez Brice Rouquet, agriculteur à Revel, qui a ouvert les portes de sa ferme pour la journée Innov'Action.

« La plateforme permet de mettre en évidence ce qui fonctionne ou pas dans les mélanges de couverts et d'identifier l'impact agronomique de ces derniers... Le plus du groupe c'est qu'on peut discuter ensemble, de ce que l'on observe et d'échanger sur nos erreurs et réussites pour progresser plus vite » confie Brice Rouquet, agriculteur du groupe 30 000.

Agenda



LUNDI 13 À BELBERAUD ET MARDI 14 MAI 2024 : À ONDES AVEC L'OPEN LAB MARAICHAGE

Journées d'animation autour des objets connectés en maraîchage. Un dispositif porté par le projet Occitanum.

L'objectif de ce périple est de présenter l'intérêt des outils numériques aux agriculteurs, en s'appuyant sur les Chambres d'agriculture et les Open Labs d'OccitANum.

Plus d'information, inscription sur notre site internet.

Contact : Open Lab MARAICHAGE: Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne

Anne Le Gallic, conseillère maraîchage
Tél : 06 32 38 87 12

Mail : anne.legallic@haute-garonne.chambagri.fr



SAMEDI 01 ET DIMANCHE 02 JUIN 2024 : FERMES EN FÊTE WEEK-END PORTES OUVERTES BIENVENUE À LA FERME

En Haute-Garonne.

Cette année, 24 exploitations du réseau BIENVENUE A LA FERME de la Haute-Garonne vous réservent un accueil chaleureux.

Découvrez les plaisirs de la ferme près de chez vous le temps d'un week-end !

Plus d'informations :

Sur notre site internet :

www.hautegaronne.chambagri.fr

Ou contactez Marianne Bergés :

Tél : 06 85 07 40 17

Mail : marianne.berges@haute-garonne.chambagri.fr

Consultez notre site internet : www.hautegaronne.chambre-agriculture.fr, vous y trouverez des documents, les actualités de la Chambre d'agriculture et des élus, les formations...

La Chambre d'agriculture publie hebdomadairement une newsletter, pour vous inscrire, complétez le formulaire en ligne sur notre site (bouton newsletter sur la page d'accueil).

Et on se retrouve sur Facebook pour les moments forts...

LE ZOOM DU MOIS

Retour sur la session de la Chambre d'agriculture du 7 mars 2024

La session de la Chambre d'agriculture s'est réunie le 7 mars 2024 en présence de Serge Jacob secrétaire général de la Préfecture, Laurence Pujo, la nouvelle directrice de la Direction Départementale des Territoires (DDT), Juliette Sorentino, directrice de la Direction Départementale de la protection des populations (DDPP), les élus et partenaires de la Chambre.



Laurence Pujo, directrice de la Direction Départementale des Territoires, Serge Jacob, secrétaire général de la Préfecture, Sébastien Albouy, président de la Chambre d'agriculture et Marie-Blandine Doazan, vice-présidente de la Chambre d'agriculture

Cette session a permis de valider les comptes financiers 2023 et de faire un focus **sur le contexte économique en Occitanie** avec Christine Bardinnet, directrice régionale de la Banque de France Occitanie.

Philippe Lacube, président de la Chambre d'agriculture de l'Ariège et président de l'ACAP et Leslie St Genies, conseillère animatrice pastorale de la Chambre 31 ont présenté **les missions de l'ACAP**, l'association des Chambres d'agriculture des Pyrénées. Association créée en 2008 sur la zone des Pyrénées, elle regroupe six Chambres d'agriculture (64, 65, 31, 09, 11, 66) ainsi que la Chambre régionale d'agriculture et les syndicats agricoles majoritaires. Philippe Lacube a rappelé que le projet de l'association est orienté à la fois sur les politiques publiques pour faire valoir l'agriculture de montagne, sur la structuration des filières et sur la communication grand public.

Enfin, Mélanie Tauber, adjointe au directeur de la DDT, est intervenue pour faire un **point d'actualité sur les mesures gouvernementales** visant à simplifier les démarches administratives, paiement des aides PAC, aides sur le GNR, ...

Des interventions riches qui ont permis de mieux comprendre le contexte actuel.

Motion adoptée en session

Une motion a été adoptée sur les MAEC - mesures agro-environnementales :

- pour que les dossiers puissent être instruits plus rapidement
- que les enveloppes financières soient revues à la hausse
- que des engagements soient possibles pour les campagnes 2024 et 2025
- qu'après instruction les contrôles des MAEC soient plus souples et prennent en considération l'absence de communication de la situation aux agriculteurs concernés.

4ème édition du Farm dating : des agriculteurs cherchent des repreneurs et des associés



Des rencontres de 15mn en mode speed meeting pour se rencontrer et échanger sur un futur projet.



Marie-Blandine Doazan, vice-présidente de la chambre d'agriculture et Jean-Jacques Bolzan, adjoint au Maire de Toulouse étaient présents pour introduire la journée.

La Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne en partenariat avec Toulouse Métropole, a organisé un Farm dating le 18 mars au Domaine de Candie. L'objectif : mettre en relation des agriculteurs qui cherchent un repreneur ou un associé, avec des porteurs de projet qui ont un projet d'installation. En tout ce sont 17 candidats qui ont pu rencontrer les agriculteurs de leur choix parmi les 9 fermes présentes, dont des grandes cultures irrigables, de l'élevage bovins et caprins lait, de l'arboriculture ou encore du maraîchage plein champ, sur tout le territoire haut-garonnais. Les retours sont très positifs chez les deux publics, certains contacts devraient se poursuivre par des rencontres sur les exploitations pour approfondir la possibilité de reprise ou d'association. La Chambre d'agriculture prévoit de reproduire cet événement prochainement.

En parallèle, d'autres actions sont menées en faveur de la transmission des exploitations :

- Organisation de la Journée Transmission à l'automne,
- Formation de préparation à la transmission d'exploitation et à la cessation d'activité en hiver,
- Mise en place de demi-journées de visite « Exploitation cherche repreneur(s) » sur des fermes à céder tout au long de l'année.

Que vous soyez agriculteur ou futur repreneur, contactez Aurélie Moreira pour parler de votre projet.

Contact : Aurélie Moreira (remplacement de Chloé Gallet)

Tél : 07 88 33 96 77

Mail : aurelie.moreira@haute-garonne.chambagri.fr

Deux rencontres sur le photovoltaïque



À Bonrepos sur Aussonnelle, Régis Payrastra, conseiller bâtiments, Fabrice Mas, chargé de mission énergies, et Nicolas Ates, élu à la Chambre d'agriculture étaient présents pour animer la rencontre

La Chambre d'agriculture a organisé deux rencontres sur le thème du photovoltaïque pendant le mois de mars. La première a eu lieu le 6 mars sur l'exploitation de Jean-Jacques RIVES à Oô pour faire découvrir les opportunités à l'installation de toitures **photovoltaïques en secteur de montagne**.

Une deuxième rencontre a eu lieu le 20 mars à Bonrepos sur Aussonnelle, chez Bernard Gelis, sur la mise en œuvre d'un projet **photovoltaïque sur bâtiment existant**. Bernard Gélis a témoigné sur son expérience et sur l'accompagnement de la Chambre d'agriculture qui lui a permis de mettre en place son projet de centrale photovoltaïque de 36 kilo-watt-crête, sur une toiture existante.

Deux rencontres qui ont permis d'échanger sur les différents aspects à prendre en compte pour mener un tel projet (technique, administratif, réglementaire, financier) et sur l'accompagnement proposé par la Chambre d'agriculture (faisabilité, équipement adapté, choix de l'entreprise installatrice de la centrale solaire).

Vous souhaitez vous lancer dans un projet de bâtiment photovoltaïque ? La Chambre d'agriculture peut vous accompagner. Contactez Fabrice Mas, chargé de mission énergies

Tel : 07 88 61 29 43 - Mail : fabrice.mas@haute-garonne.chambagri.fr OU

Régis Payrastra, conseiller bâtiments

Tel : 06 73 86 28 05 - Mail : regis.payrastra@haute-garonne.chambagri.fr

Mouvement dans l'équipe



Antoine CAZCARRA a rejoint l'équipe de la Chambre d'agriculture en tant que conseiller d'élevage bovins viande. Il dépend de l'agence du Comminges.

Tél: 06 81 17 46 33 – Mail : antoine.cazcarra@haute-garonne.chambagri.fr



Lucas VERGÉ est désormais conseiller agro-environnement et eau (appui à la création de retenues d'eau), il accompagnait auparavant les agriculteurs dans le conseil stratégique phytosanitaire.

Tél : 06 74 77 01 58 - Mail : lucas.verge@haute-garonne.chambagri.fr



Lydie STORCK, chargée d'études, a rejoint l'équipe pour accompagner les agriculteurs dans leurs projets d'agrivoltaïsme.

Tél : 06 79 06 06 16 - Mail : lydie.storck@haute-garonne.chambagri.fr



Femke NADERMAN a intégré le service urbanisme en tant que chargée d'étude aménagement du territoire, foncier et urbanisme.

Tél : 06 71 30 40 12 - Mail : femke.naderman@haute-garonne.chambagri.fr

Bienvenue aux trois vacataires PAC, **Juliette REOLID, Margaux CASTIES, Anne-Laure VERDIER**, qui viennent renforcer l'équipe pour accompagner les agriculteurs pendant la période des déclarations PAC.



Le salon les Pyrénéennes se tiendra du 19 au 22 septembre 2024 à Saint-Gaudens au Parc des expositions du Comminges.

Organisé par la Communauté de communes Coeur & Coteaux Comminges, le salon Les Pyrénéennes permet de mettre en valeur les filières agricoles de l'ensemble de la chaîne Pyrénéenne franco-espagnole et de favoriser la rencontre entre le monde agricole et le grand public.

Tout en continuant le sillon initié par les éleveurs et leurs concours agricoles, cette édition aura pour thématique la transmission.

Le dossier d'inscription pour devenir exposant est disponible sur le site internet des Pyrénéennes : www.pyreneennes.fr

Les inscriptions sont **ouvertes jusqu'au mercredi 19 juin 2024.**



Un service dédié aux réservations est à votre disposition pour tout complément d'information : reservations.lespyreneennes@la5c.fr - Tél : 06 12 02 86 01

Deux webinaires pour découvrir la Charte pour un agrivoltaïsme raisonné en Haute-Garonne

La Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne a établi les principes d'un développement raisonné de l'agrivoltaïsme en Haute-Garonne, à travers la rédaction d'une charte. Cette charte donne la priorité à la production agricole avec une gouvernance partagée, en garantissant le partage de la valeur avec les agriculteurs, le monde agricole et les acteurs locaux et en inscrivant les projets dans une démarche territoriale globale.

Deux webinaires d'information ont été organisés afin de présenter les principes de cette charte aux **énergéticiens** et aux **agriculteurs** les 5 et 10 avril 2024. Sébastien Albouy, président et Nicolas Ates, secrétaire général de la Chambre d'agriculture, étaient présents pour répondre aux nombreuses questions qui ont émergé suite à la présentation.

Vous souhaitez voir ou revoir ce webinaire ? Vous pouvez accéder au replay sur notre chaîne Youtube.

La Chambre d'agriculture vous propose une **formation** afin de vous donner les clés pour identifier les opportunités de développement de l'agrivoltaïsme et contractualiser avec un énergéticien.

Pour en savoir plus sur l'accompagnement de la Chambre d'agriculture et les formations sur l'agrivoltaïsme, vous pouvez contacter : Lydie STORCK, chargée d'études agrivoltaïsme : Tel : 06 79 06 06 16
Mail : lydie.storck@haute-garonne.chambagri.fr

> La Charte est disponible sur le site internet de la Chambre d'agriculture : www.hautegaronne.chambre-agriculture.fr

Regarder le replay du webinaire du 10 avril 2024



DE NOUVEAUX SERVICES POUR MIEUX VOUS ACCOMPAGNER

La Chambre d'agriculture vient de publier son catalogue de prestations 2024 avec des nouveaux services pour mieux vous accompagner et mieux répondre à vos attentes.

Un accompagnement global sur tous les aspects de la vie de l'entreprise pour développer votre activité agricole, un conseil agronomique pointu pour faire face aux grands défis climatiques et économiques et un appui technico-économique pour les éleveurs.



Le catalogue de l'offre de services est consultable en ligne sur notre site www.hautegaronne.chambre-agriculture.fr



Formations

> UTILISER LES RÉSEAUX SOCIAUX RÉGULIÈREMENT POUR ENTREtenir L'IMAGE DE SON ENTREPRISE (NIVEAU 2)

2 jours : 06 et 17 mai 2024 à Toulouse

Contact : Alexis NICOL : 06 73 68 36 41

> CERTIPHYTO : DÉCIDEUR ENTREPRISE NON SOUMISE À AGRÈMENT - RENOUELEMENT

1 jour : 23 mai 2024 à Muret

Contact : Damien MAREQUESTRE : 06 89 84 05 43

> DÉCOUVRIR LE LOGICIEL MESPARCELLES

1 jour : 30 mai 2024 à Muret

Contact : Guillaume LAPLACE : 06 74 56 04 34

> CALCULER ET ANALYSER SES COÛTS DE PRODUCTION EN GRANDES CULTURES

1 jour : 30 mai et 11 juin 2024 à Caraman

Contact : Nicolas PLANES : 06 74 10 46 05

Administration générale, formation :

Tél : 05 62 79 90 96 ou

formation@haute-garonne.chambagri.fr

BON A SAVOIR...

POINT ACCUEIL INSTALLATION (PAI) :
Tél : 05 61 10 42 60

POINT ACCUEIL BIO CONVERSION :
Tél : 06 45 34 10 50

PLATEFORME AGRICULTEURS FRAGILISÉS :
Tous les jours de 9h à 12h
Tél : 05 61 40 43 00

Répertoire départ installation (RDI)

Vous cherchez un repreneur ou un associé pour votre exploitation, le Répertoire Départ Installation peut vous aider.

Contactez la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne au **05 61 10 42 81** ou consultez le site Internet : www.repertoireinstallation.com

> OFFRES D'EXPLOITATION

• Comminges, proposition de commodat sur 2 400 m² pour cause de départ à la retraite. Production en maraîchage et commercialisation locale. 0,24 ha irrigable (puits, nappe à 1,5m), sol plat humifère, pas de bâtiment, entretien des abords et des accès parcelle en contrepartie du prêt gracieux. Réf : 31-21-006

• Lauragais - Nord Toulousain. Vente de l'outil de travail avec serre bitunnel bi-climatique (750 m²), matériel, bâtiment de stockage de matériel-production-magasin-bureau, bassin et matériel d'irrigation. Sur 1,5 ha en fermage. Site en production maraîchage Bio diversifié sur 1800 m², verger et cultures pérennes. Accompagnement possible du repreneur. Commercialisation à la ferme, magasin, collège. Réseau de maraîchers locaux. Réf : 31-24-002

> CANDIDATS EN RECHERCHE

• 47 ans, titulaire d'un BPREA, expérience de 10 ans de chef d'exploitation en maraîchage et expérience de salariat en grandes cultures. Projet d'installation en grandes cultures. Recherche de terres et bâtiments agricoles en location, secteur Vallées, Lauragais, Nord toulousain et toulousain. Réf : 31-15-018

• 42 ans, titulaire d'un BPREA, souhait de réinstallation pour se rapprocher de sa région d'origine. Volonté de reprendre un outil de production en fonctionnement et viable, avec un accompagnement du cédant sur la transmission. Recherche d'une 50aine d'ha pour une production en grandes cultures, préférentiellement à l'achat. Secteur Boulogne-sur-Gesse ou Nord de Boulogne et Sud Toulousain. Réf : 31-22-012

• 40 ans, Ingénieur agronome, installé secteur toulousain en production cultures et maraîchage plein champ avec une volonté d'agrandissement pour une installation en association familiale. Recherche de foncier en location secteur toulousain. Réf : 31-24-002

Accompagnement dans votre déclaration PAC 2024

Cette année encore, le partenariat entre la Chambre d'agriculture et le Conseil Départemental de Haute-Garonne est reconduit. L'accompagnement dans les déclarations PAC est un service offert que ce soit avec la Chambre d'agriculture ou avec le Conseil Départemental, et ce grâce à l'aide financière de ce dernier.

Comme chaque année, un **accompagnement individualisé** est proposé avec les conseillers(ères) de chacune des deux structures. À l'issue du rendez-vous, votre conseiller(ère) vous remettra une pochette comprenant les documents récapitulatifs de votre déclaration ainsi que des éléments sur la conditionnalité en vigueur.

Vous pouvez contacter l'assistante de votre agence pour la prise de rendez-vous. Il est important de lui spécifier si vous souhaitez vous engager dans une mesure de type MAEC ou MAEC Conversion Bio, ou si des modifications sont intervenues entre la dernière déclaration et la prochaine (changement de raison sociale, agrandissement, transfert de DPB, etc) car cela nécessite des démarches et un travail spécifique en amont du rdv et/ou un temps supplémentaire lors de la déclaration.

PRISE DE RDV AUPRÈS DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

Agence du Lauragais (Caraman) : 05 61 27 83 37

Agence du Nord Toulousain (Fronton) : 05 61 10 43 13

Agence du Sud Toulousain (Muret) : 05 34 46 08 50

Agence du Comminges (Saint Gaudens) : 05 61 94 81 64

PRISE DE RDV AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Lauragais (Caraman) : 05 61 83 26 98

Nord-Toulousain (Villaudric) : 05 61 82 60 60

Vallée-Volvestre (Montesquieu Volvestre) : 05 61 90 43 91

Comminges (Saint Gaudens) : 05 62 00 25 80



Vous nous avez fait confiance en 2023, n'attendez plus pour faire votre **DÉCLARATION PAC 2024** avec nous

La réglementation pour la PAC 2024

Les nouvelles réglementations mises en place en 2023 se poursuivent avec une dérogation 2024 importante sur la BCAA 8.

En effet, pour 2024, une nouvelle option est possible pour respecter cette BCAA. Celle-ci permettra, en plus des jachères et des IAE, de comptabiliser les cultures dérochées ainsi que les cultures fixatrices d'azote (toutes deux cultivées sans produits phytosanitaires, et prise en compte avec un coefficient de 1) pour atteindre le taux minimal de 4 % de terres arables en surfaces et éléments non productives.

La déclaration PAC pour les aides surfaciques sera ouverte du 1er avril au 15 mai inclus. L'aide à l'UGB (remplaçant les aides ABA et ABL) et les aides veaux sous la mère/veaux bio sont déclarables depuis janvier et se terminent elles aussi le 15 mai 2024.

Nous communiquons ici sur les éléments connus à ce jour. Des précisions sont à venir et des évolutions pourront se mettre en place dans l'année 2024.

La cession du bail rural

Cette question revient très régulièrement dans les rendez-vous juridiques. Face au flou qui entoure ces interrogations, il est donc nécessaire de faire un petit rappel des règles.

Le droit au bail est personnel, incessible et sans valeur vénale. En effet, le bail rural est un contrat à caractère intuitu personae, c'est-à-dire qu'il est convenu entre des individus en fonction de leurs qualités (ils se sont choisis).

Il en découle un **principe d'interdiction de céder le contrat**, car la cession de bail aurait pour effet de transférer à un tiers le droit personnel du preneur sur le bien loué ; il y aurait perte de ce caractère personnel. Cette prohibition légale a un caractère d'ordre public.

L'article L411-35 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM) nuance cette interdiction. Le statut a été conçu comme un contrat familial et des cessions sont permises dans ce cadre pour permettre le bon fonctionnement économique et la transmission des exploitations. En effet, la cession du contrat de bail au profit du conjoint, ou du partenaire pacsé participant aux travaux, ou du descendant majeur ou émancipé, **est autorisée à condition d'obtenir l'agrément du bailleur**. A défaut, le preneur peut demander l'autorisation de céder son contrat au tribunal paritaire des baux ruraux (TPBR).

QUI SONT LES BÉNÉFICIAIRES ?

On entend par conjoint, l'époux ou l'épouse marié(e), ainsi que le partenaire pacsé. Cette notion n'est pas étendue au concubin. **Il faut que le conjoint ait participé aux travaux.**

Concernant le descendant, il peut s'agir de l'enfant ou du petit-enfant, et il peut y avoir cession à plusieurs descendants.

En revanche, un enfant du premier lit de l'épouse du preneur, lorsque celle-ci n'a pas la qualité de co-preneur n'est pas accepté. Il en est de même pour le gendre. Enfin, il faut que le descendant soit majeur ou émancipé.

L'AGRÉMENT DU BAILLEUR, CONDITION ESSENTIELLE DE LA CESSION :

Le propriétaire bailleur, ou l'usufruitier, en cas de démembrement de propriété, doit donner son autorisation à la cession. Pour être valable, cette autorisation doit remplir certaines conditions.

D'une part, l'agrément doit être préalable à la cession, c'est-à-dire que l'autorisation doit intervenir avant le changement d'exploitant (attention aux départs en retraite sans demande de cession !).

D'autre part, l'agrément doit être réel. En effet, la jurisprudence considère que le consentement ne peut résulter du silence du propriétaire qui ne constitue pas une manifestation claire et non équivoque.

Cependant, les juges tolèrent un agrément tacite qui résulterait des circonstances ou du comportement du propriétaire même postérieur à la cession.

Ainsi, le bailleur est considéré avoir autorisé la cession du bail au fils après lui avoir délivré deux quittances. **À noter que le seul encaissement des fermages, après un refus de cession par courrier, ne constitue pas une acceptation de la cession.**

Enfin, la déclaration de « mutation d'exploitation » signée par le bailleur, le preneur sortant et le preneur entrant ne vaut pas cession du bail.

Déclarer les terres à la MSA n'est donc pas suffisant pour valoir bail, contrairement à ce qui se dit dans la campagne !!!!

QUELLE FORME POUR LA CESSION ?

La cession n'est opposable au propriétaire que si elle lui a été signifiée ou s'il a pris part à l'acte. Afin de se prémunir de la preuve, il sera donc recommandé d'envoyer une Lettre Recommandée avec Accusé de Réception (LRAR) au propriétaire, fondée sur l'article L411-35 CRPM en indiquant les noms et qualités du cessionnaire (conjoint, partenaire de PACS ou descendant).

Il conviendra aussi d'avoir un courrier de réponse non équivoque du propriétaire qui valide la demande (courrier ou il dit qu'il est d'accord), à conserver précieusement car il servira de preuve en cas de succession vis-à-vis des héritiers du propriétaire. En cas de refus, il faudra passer à la phase judiciaire évoquée plus bas.

L'AUTORISATION JUDICIAIRE EN CAS DE REFUS OU D'ABSENCE DE RÉPONSE DU PROPRIÉTAIRE :

Les juges disposent d'un pouvoir souverain pour autoriser la cession.

Les critères de refus sont les mêmes pour les descendants et les conjoints.

L'intérêt légitime du propriétaire doit s'apprécier en tenant compte, non pas de ses propres projets mais, de la bonne foi du cédant et de la capacité du cessionnaire à respecter les obligations nées du contrat de bail.

LA CONSÉQUENCE DE LA CESSION DU CONTRAT :

Le cessionnaire devient seul titulaire du bail pour la même durée.

Attention : cette cession autorisée n'affranchit pas le cessionnaire de demander une autorisation d'exploiter !!!

Pour rappel : un fermier qui souhaite partir en retraite doit avertir son propriétaire 12 mois à l'avance (L411-33 du CRPM). En respectant ce délai, il aura le temps d'obtenir l'accord du propriétaire ou celui du TPBR.

Formation

Vous souhaitez mieux connaître vos droits et obligations ? La Chambre d'agriculture propose une formation sur la gestion du foncier, incluant les baux ruraux et les autres formes d'accès aux terres.

Contactez Loïc LEROUX, juriste de la Chambre d'agriculture.

Loïc LEROUX, juriste : 05 61 10 42 56

loic.leroux@haute-garonne.chambagri.fr

Permanence téléphonique mardi et jeudi de 8h30 à 12h00

Haute-Garonne le Département



Sébastien Vincini

Président
du Conseil départemental
de la Haute-Garonne

Avec Sébastien Albouy, le président de la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne, nous partageons, dans la crise actuelle, la même conviction : la politique agricole et notre souveraineté alimentaire doivent être repensées en partant « de l'assiette ».

La convention signée ensemble le 7 mars dernier va dans ce sens. Elle concrétise notre engagement commun auprès des agriculteurs haut-garonnais, en permettant notamment une meilleure coordination entre nos conseillers sur le terrain.

Ce partenariat inclut la transition des pratiques, l'accompagnement humain et la promotion des produits locaux, à travers notamment les filières locales de qualité. Nous avons mis ces dernières à l'honneur au Salon international de l'agriculture à Paris et au Salon Occ'Ygene au MEETT début mars.

De qualité alimentaire, il en était également question lors de la rencontre que nous avons organisée le 12 mars entre les producteurs et les associations d'aide alimentaire. Nous sommes partis d'une idée simple : les plus précaires ont aussi le droit de bien manger. Ce premier échange a permis de tisser des liens pour mieux répondre aux besoins croissants des associations, d'une part, et ouvrir des débouchés aux agriculteurs, d'autre part.

Être aux rendez-vous des attentes des agriculteurs, de la justice sociale et de la bifurcation écologique, c'est toute l'ambition du Conseil départemental.

Salon Occ'Ygène

Consacré au tourisme durable, le Salon Occ'Ygene s'est tenu au MEETT de Toulouse du 1^{er} au 3 mars et a réuni les acteurs touristiques locaux mais également nationaux et internationaux.

Durant ces trois jours, le Conseil départemental y a mis en avant l'annuaire de producteurs DirectFermiers31 et plusieurs producteurs se sont relayés sur notre stand pour faire connaître et vendre leurs produits : Miellerie du Camp de la Houn, Spiruline Tolosane, Epinup Bio, Le coin des abeilles, Le moulin de Conné et La ferme de Galinier.

Au-delà, de promouvoir l'activité agritouristique de notre territoire, cette manifestation permet de sensibiliser les visiteurs à l'importance et à la qualité de l'agriculture et de l'alimentation locale.

Pour plus d'informations sur DF31, contactez **Mathilde Losego au 07 85 61 06 31**.



Réserve en eau

Pour **anticiper le manque d'eau en été** et son impact sur le développement de cultures, il est important de **suivre en hiver des indicateurs** qui permettent d'avoir une idée de la situation hydrologique à venir, même si les conditions météorologiques de l'été (sécheresse estivale, pluies importantes, température plus ou moins forte, ...) seront décisives.

1. Le niveau d'enneigement : Malgré une situation meilleure qu'il y a un mois, le niveau d'enneigement actuellement très faible ne permet pas d'assurer un soutien des cours d'eau en début d'étiage (fin de printemps / début d'été).

2. La pluviométrie pendant la période de recharge des nappes (de novembre à mars) **et le niveau des nappes** : Après 2 mois consécutifs de déficit pluviométrique, dont un mois de janvier particulièrement sec (- 50%), le département connaît un excédent de pluie sur le mois de février (+ 55%) et le tout début du mois de mars, ce qui permet aux nappes de trouver un niveau proche, voire au-dessus des moyennes mensuelles.

3. le niveau de remplissage des barrages : Les barrages et retenues, qui permettent de réalimenter les cours d'eau en étiage tout l'été sur différents secteurs, poursuivent leur remplissage grâce aux dernières pluies. Ils nécessitent encore une forte vigilance au regard des déstockages de l'étiage 2023 alors même que les volumes n'ont pas pu être reconstitués à la suite de la sécheresse estivale 2022. Pour l'heure, la situation reste relativement contrastée : certains barrages sont dans des situations de remplissage plutôt favorables (système Neste, Filheit, retenues du Touch, Montagne Noire), pour d'autres, le remplissage s'effectue plus progressivement : la Ganguise/ barrage de Montbel et dans une moindre mesure Balerm/Laragou. Concernant les retenues hydro-électriques, il n'y a pas, à ce stade, d'alerte sur la constitution du stock pour le soutien d'étiage.

En conclusion, la situation hydrologique est plus favorable qu'en 2023 à la même période mais reste fragile.

Signature d'une nouvelle convention pour mieux accompagner les agriculteurs



Sébastien Albouy, président de la Chambre d'agriculture et Sébastien Vincini, président du Conseil départemental ont signé une nouvelle convention de partenariat le 7 mars 2024, pour mieux répondre aux attentes des agricultrices et des agriculteurs sur le terrain et favoriser une agriculture humaine, durable et résiliente sur le territoire. Ce travail conjoint bénéficie directement aux agriculteurs car il permet d'avoir une meilleure coordination des conseillers sur le terrain et sur les différents sujets.

La signature de cette nouvelle convention signifie que la collaboration va être renforcée entre les deux structures, quels en sont les principaux axes ?

Sébastien Albouy : La signature de la nouvelle convention va plus loin que la précédente. Elle concrétise une volonté très forte d'avoir une meilleure coopération entre nos institutions. Cette convention réaffirme un principe d'égalité pour tous les agriculteurs du département avec notamment la déclaration PAC gratuite grâce à une prise en charge du conseil départemental qu'elle soit faite avec votre technicien de la Chambre d'agriculture ou du Département.

Sébastien Vincini. Cette convention acte un engagement commun pour une agriculture forte et résiliente, fière de ses savoir-faire et soucieuse de l'environnement. Cette coopération renforcée nous aidera à développer des services, plus proches des agriculteurs, en particulier sur les aspects techniques, réglementaires et lorsqu'ils rencontrent des difficultés. Nous continuerons également à œuvrer pour une alimentation de qualité et de proximité, à travers le projet des repas « 100% faits maison, locaux et bio » dans les cantines des collèges haut-garonnais. Nous souhaitons, enfin, promouvoir l'agritourisme et consolider nos dispositifs qui fonctionnent, comme Agrilocal et Direct Fermiers 31 pour le Département.

Dans les années à venir le monde agricole va être marqué par 50% d'agriculteurs partant à la retraite et une adaptation accrue aux changements climatiques. Quelles actions envisagez-vous ?

Sébastien Albouy : Nous devons tout d'abord dynamiser les reprises et les installations afin de remettre de l'activité dans nos territoires ruraux et pouvoir installer massivement des jeunes. Pour que nos exploitations deviennent rentables, il faut assurer une place importante aux productions agricoles locales, et cela implique de travailler sur l'amont et l'aval des filières pour que le département soit générateur de revenus pour ses agriculteurs. Dans un contexte où le changement du climat s'accélère, il nous faut aussi une meilleure gestion de l'eau avec un accès à l'irrigation pour tous les agriculteurs. Pour cela nous devons créer des retenues d'eau et ainsi nous pourrions installer des producteurs (maraîchage, semences, ...).

Sébastien Vincini Nous voulons développer une agriculture « de ferme », pas « de firme ». Éviter la course au « gigantisme », c'est favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs. Je l'affirme : le modèle productiviste actuel est à bout de souffle. Il ne rémunère plus tous nos agriculteurs et influe, en plus, sur leur santé et celle des consommateurs. L'optimisation des retenues d'eau existantes pour l'irrigation, incontournable sous nos latitudes, ou les mesures agro-environnementales que nous proposons via nos conseillers, constituent des réponses concrètes à la nécessaire bifurcation écologique de notre agriculture. Nous pourrions être encore plus inno-

vants. Il pourrait être ainsi envisagé une contribution de responsabilité agro-écologique versée à l'activité vertueuse pour la santé, le climat et la biodiversité, sur fonds nationaux et fonds européens afin de sécuriser une part du revenu des agriculteurs. Cette piste mérite d'être explorée avec sérieux et pourrait constituer un nouveau pilier d'une PAC (Politique agricole commune) soutenable et soucieuse du monde agricole.

Les filières de qualité, de produits locaux et bio sont en difficultés, quelles sont vos leviers d'action ?

Sébastien Albouy : Mettre les mains dans le cambouis, ces filières souffrent souvent de coût logistique et de marges qui ponctionnent les prix de ventes des agriculteurs et augmentent le prix d'achat de nos concitoyens. De nombreuses démarches existent dans ce département et c'est tant mieux, mais nous devons réfléchir à optimiser les flux logistiques et à garder la valeur ajoutée. Sur ce sujet, le Département peut nous y aider car il accompagne ces démarches avec la puissance de la commande publique.

Sébastien Vincini La politique agricole ne peut s'envisager sans réfléchir d'abord à ce que nous voulons dans nos assiettes. Or, nous vivons sur une terre riche de labels de qualité. Première mesure de bon sens: encourager leur valorisation dans nos commerces locaux. Pour leur créer des débouchés, nous avons initié, début mars, une mise en relation entre les associations d'aide alimentaire et les producteurs locaux. Le but est à la fois de répondre aux attentes de la profession agricole et de lutter contre la précarité alimentaire.

PORTRAIT

LES FRÈRES SARNIGUET, UNE FAMILLE D'APICULTEURS PRIMÉE AU CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE

Thomas et Nicolas Sarniguet sont installés en apiculture à Molas, sur le Canton de L'Isle-en-Dodon, où ils perpétuent la tradition familiale depuis quatre générations. Depuis 2015, ils ont repris la miellerie familiale en GAEC puis ils ont été rejoints par leur cousin Julien, en 2022, pour les aider sur la partie commerciale.

Avec plus de 1000 ruches en production par an et 700 essaims, ils commercialisent entre 10 et 15 variétés de miels en fonction des saisons, sous la marque des Frères Sarniguet. Leurs ruches se situent dans la Haute-Garonne, le Gers, l'Ariège et en zone de montagne. Ils proposent des variétés de miel telles que le tournesol, l'acacia, le miel de montagne, du miellat et des miels plus atypiques et rares dans les Pyrénées en haute altitude comme le rhododendron et la bruyère callune.

Une histoire de famille

Depuis Désiré, l'arrière-grand-père agriculteur à Simorre, à l'initiative des premières ruches, le savoir-faire et l'ingéniosité s'est développé avec les générations.

En 1960, Louis, le grand-père, prend la suite et s'installe à Molas. Spécialisé dans l'élevage d'abeilles (reines), il développe l'activité en mettant en place un système de grue sur son camion. Les ruches sont ainsi déplacées sur des palettes et chargées avec la grue sur son camion, ce qui lui permet de débiter les transhumances sur plusieurs fleurs.

Un prix au Concours Général Agricole

Depuis leur installation, les frères Sarniguet ont réduit le cheptel mais produisent plus de variétés de miels, s'attachant à la diversité des goûts. Lors du Salon International Agricole, ils ont présenté une sélection de 3 variétés de miel et ont reçu la médaille d'argent au Concours Général Agricole avec le miel de fleurs du Comminges. En 2023, ils avaient également été primé aux Epicures avec le miel de romarin.



Nicolas Sarniguet, Thomas Sarniguet et Julien Faure

La commercialisation

Julien a rejoint ses cousins en 2022 pour se former au métier d'apiculteur et ensemble ils ont créé la marque "Frères Sarniguet". Outre les ventes réalisées sur les marchés, Julien a commencé à démarcher les épiceries en 2023.

Désormais ils sont bien implantés dans le sud-ouest, à travers un réseau d'épiceries fines, grâce à la vente sur leur site internet, et aussi auprès des hôtels.

Aujourd'hui, ils développent également la vente en demi-gros avec des seaux de 5 à 40 kg auprès des boulangers et ils ont la volonté d'investir la restauration collective avec agrilocal, un outil en ligne qui permet de faire le lien entre acheteurs publics et fournisseurs locaux.

Outre un accompagnement administratif, la chambre d'agriculture de Haute-Garonne a labelisé l'exploitation Bienvenue à la ferme en 2024 et l'accompagne dans la recherche de nouveaux débouchés courts locaux, la participation à des événements grand public, la mise en relation auprès de partenaires départementaux et régionaux et structures innovantes.

Contact :

Marianne Berges, chargée de mission circuits courts agrotourisme
Tél : 06 85 07 40 17 - Mail : marianne.berges@haute-garonne.chambagri.fr